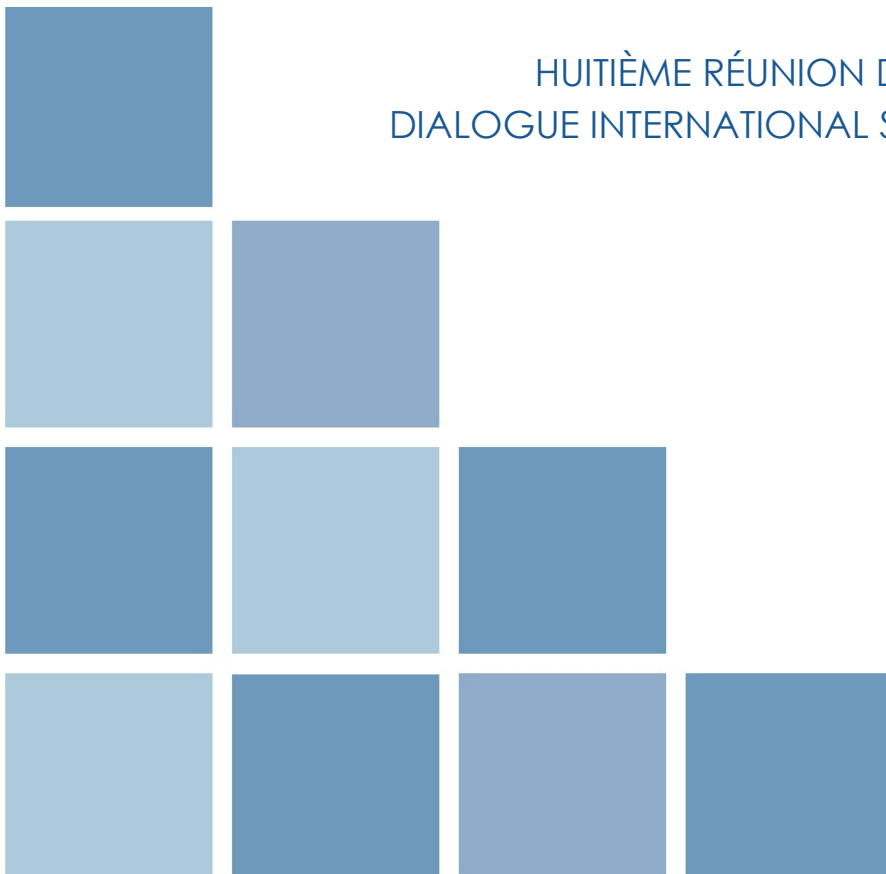


Papier stratégique du Dialogue international sur le futur du Dialogue international

Document 05 – Document de référence

HUITIÈME RÉUNION DU GROUPE DE TRAVAIL DU
DIALOGUE INTERNATIONAL SUR LA MISE EN OEUVRE DU
NEW DEAL

1-2 juin 2016, Nairobi, Kenya



Stratégie pour l'avenir du Dialogue international : Document de référence

1. Introduction

Le monde a considérablement changé depuis 2008, lorsque le Dialogue international sur la consolidation de la paix et le renforcement de l'État a été créé. Le nombre de conflits et de crises est à la hausse et plus de personnes que jamais ont été forcées de quitter leurs foyers en raison de l'injustice, des violations des droits de l'Homme, de l'inégalité, de l'exclusion, du changement climatique, de la mauvaise gestion des ressources naturelles et de l'absence d'accords politiques et d'institutions compétentes. Dans le même temps, l'extrême pauvreté continue à s'enraciner dans les pays confrontés à des conflits et à des situations de fragilité. L'ensemble du système international mis en place pour faire face à ces questions est également en train de changer. L'expiration de la période d'essai du New Deal et l'adoption historique d'un Agenda mondial pour 2030, en collaboration avec l'ambition de l'ONU pour améliorer ses activités de consolidation de la paix, offrent l'occasion de renouveler et de recentrer l'orientation du Dialogue international sur la consolidation de la paix et le renforcement de l'État.

La révision du Dialogue international vise à le transformer en un réseau de pays et d'organisations solide et pertinent ; des pays et des organisations qui se sont engagés à trouver de nouvelles et meilleures façons de consolider la paix et de prévenir les conflits. Le Dialogue international doit être un forum où **les travaux pour le développement et les efforts diplomatiques** sont liés, dans le but de créer une paix durable dans les pays en situation de conflit et de fragilité. Le dialogue international sera également ouvert à de nouveaux membres et l'objectif est sera de rassembler les pays qui cherchent à sortir de la fragilité et les partenaires au développement et représentants de la société civile qui se sont engagés à renforcer leur soutien afin de mieux répondre à ces efforts.

L'approche globale à l'égard des activités du Dialogue international s'appuie sur le fondement que la consolidation d'une paix durable est la meilleure façon de prévenir les conflits. Pour ce faire, les causes profondes de la fragilité et des conflits doivent être identifiées et traitées en priorité. Ceci est un processus national qui doit être approprié et dirigée par les acteurs nationaux et appuyé par les partenaires au développement.

Le rôle principal du Dialogue international est de soutenir les efforts en faveur de la consolidation de la paix et du renforcement de l'État au niveau national et, en même temps, de prendre part aux discussions sur les politiques globales liées à la consolidation de la paix et au renforcement de l'État dans les pays touchés par la fragilité et les conflits. Le Dialogue international renforcera par conséquent son avantage comparatif en tant que forum où le soutien et l'engagement populaire, les travaux pour le développement, et les efforts diplomatiques sont liés, dans le but de créer une paix durable dans les pays dont les populations souffrent de la fragilité et des conflits.

Le New Deal et l'Agenda pour 2030 sont le point de départ pour la mise en œuvre au niveau national. Si le support est adapté aux besoins particuliers des contextes de fragilité, les Objectifs de développement durable (ODD), et particulièrement l'ODD 16, représentent une opportunité pour apporter une véritable transformation dans les situations de fragilité et de conflit. Comme le New Deal offre une plate-forme unique où les dirigeants nationaux, les fournisseurs du développement et d'autres parties prenantes peuvent résoudre les questions liées aux politiques, à la sécurité et à l'économie, l'Agenda pour 2030 devrait être opérationnalisé conformément aux principes du New Deal.

2. Renouveau et mise à jour du mandat

Le mandat du Dialogue international, qui a été mis à jour en 2013, définit ses méthodes de travail. Tout en tenant compte de l'Agenda pour 2030, le mandat du Dialogue international doit être révisé pour refléter une mise en œuvre du New Deal alignée sur la réalisation des ODD. Le mandat doit également inclure des structures de gouvernance et de fonctionnement claires, durables et efficaces.

Afin que celui-ci soit plus adapté aux besoins et plus à même de refléter les réalités actuelles, le renouvellement et la mise à jour du mandat du Dialogue international ne devront pas apporter d'importants changements dans ses méthodes de travail. Il est néanmoins nécessaire, de renforcer la volonté politique et l'engagement vis-à-vis de ce mandat, qui met l'accent sur une mise en œuvre au niveau national et un plaidoyer au niveau global.

Le processus de renouvellement implique également que le Dialogue international doive prendre en considération les propositions de *l'examen indépendant du New Deal pour l'engagement dans les États fragiles*, ainsi que les propositions énoncées dans le document technique de l'OCDE sur la restructuration et le renforcement du Secrétariat en date d'octobre 2013. Le renouvellement doit veiller à ce que la voix de l'ensemble des constituantes du Dialogue continue d'être entendue.

Alors que le Dialogue reste une plate-forme politique menée conjointement par les États fragiles et les partenaires au développement, le travail technique de la société civile peut être mieux reflété dans les groupes de travail et groupes ad hoc, en leur accordant le statut de co-président sur une base tripartite. La direction du groupe de pilotage et du Dialogue international dans son ensemble continuera, néanmoins, d'être détenue par les deux co-présidents, nommés par le g7+ et l'INCAF.

3. Groupes de travail

Le **Groupe de travail pour la mise en œuvre**, actuellement le seul groupe de travail au sein du Dialogue international, doit être revu et mis à jour pour accroître son utilité. Son objectif principal devrait être de servir de plate-forme pour trouver des solutions aux problèmes liés à la mise en œuvre du New Deal. Le Groupe de travail pour la mise en œuvre devrait identifier les pays et les partenaires au développement qui sont disposés et prêts à aller de

l'avant et de s'engager à mettre en œuvre le New Deal au niveau national. Il veillera à ce que le Dialogue international reste un espace pour un dialogue honnête et sérieux sur des questions importantes, et qui soit pertinent et utile pour la mise en œuvre au niveau national. Les acteurs au niveau des pays attireront l'attention du groupe de travail sur certaines questions. Les réunions devraient se concentrer sur le partage d'expériences et tenter de résoudre les problèmes spécifiques liés à la mise en œuvre du New Deal. Le groupe de travail continuera également à fournir des orientations en fonction des besoins, et effectuera des enquêtes de suivi du New Deal afin d'évaluer les progrès réalisés.

Outre le Groupe de travail pour la mise en œuvre, un ***Groupe de travail pour le plaidoyer en faveur des politiques*** devrait être formé pour soutenir les flux de travail sur les politiques du Dialogue international. Un Groupe de travail pour le plaidoyer en faveur des politiques devrait élaborer et promouvoir des politiques en faveur des pays touchés par la fragilité et les conflits, en se basant sur le New Deal et la mise en œuvre de l'Agenda pour 2030. Ce groupe devrait travailler stratégiquement pour l'adoption et l'utilisation des politiques par les principaux acteurs internationaux tels que l'ONU, l'UE et les institutions financières internationales. Les propositions présentées par ce groupe de travail devraient se fonder sur l'expérience acquise par le Groupe de travail pour la mise en œuvre, ainsi que sur les connaissances et les réflexions suscitées par la société civile, les organisations multilatérales et les gouvernements.

Des groupes de travail ad hoc peuvent également être créés, lorsque le Groupe de pilotage et/ou la Réunion globale l'estiment nécessaire.

4. Structures

Le Dialogue international continuera d'être dirigé par les coprésidents représentant du g7+ et de l'INCAF. Ils seront chargés de faire avancer les questions politiques au nom des différentes constituantes du Dialogue international, sur la base d'un plan de travail annuel convenu. Le Dialogue international cherchera à organiser une Réunion globale au niveau ministériel et une à deux réunions du Groupe de pilotage par an, dirigées par les coprésidents ou leurs hauts représentants. La Réunion globale restera la plus haute instance de prise de décisions du Dialogue international. Elle établira l'agenda politique et restera le forum pour les approbations des coprésidents. La réunion du Groupe de pilotage est un sous-organe de prise de décisions qui gère le plan de travail du Dialogue international et les activités des deux groupes de travail et des groupes de travail ad hoc.

Le Secrétariat du Dialogue international joue le rôle d'organe de coordination. Il soutient et informe les coprésidents. Alors que le Secrétariat du Dialogue international veille à ce que l'ensemble des voix soient entendues sur un plan plus général, les secrétariats des trois constituantes ont la responsabilité de coordonner les opinions et les politiques de leur constituante respective pour un examen ultérieur des coprésidents.

5. Hébergement et financement

Le Secrétariat du Dialogue international se doit d'être hébergé par une organisation capable et disposée à fournir le soutien logistique et administratif nécessaire pour qu'il puisse mener à bien ses travaux. Il doit fonctionner de manière indépendante de l'institution qui l'héberge, tout en respectant ses politiques générales, ses règles de travail et ses règlements. L'organisation d'accueil doit également assumer la responsabilité fiduciaire concernant le financement du Dialogue international et sera également chargée d'aider le Secrétariat à recueillir des fonds de fonctionnement parmi ses membres. Elle rendra alors compte de ces financements lors des réunions du Groupe de pilotage. L'appui des membres au Secrétariat du Dialogue international peut être sous forme de soutien financier direct ou, lorsque cela est possible, sous forme de détachements de personnels.

6. Proposition pour aller de l'avant

La révision du mandat du Dialogue international ainsi que la taille, la composition et l'hébergement du Secrétariat du Dialogue international et les termes de référence pour les groupes de travail, seront discutés plus en avant, en se basant sur les lignes directrices ci-dessus. Un groupe de travail sera chargé par les coprésidents de produire une proposition pour la structure future du Dialogue international avant le mois de juillet 2016. Ainsi, le Groupe de pilotage du Groupe Dialogue international sera alors en mesure de s'accorder sur la nouvelle structure lors de sa réunion prévue pour octobre 2016.

FIN